

« COLLECTIVITE LAUREATE AGIR POUR L'ENERGIE »
DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA CONVENTION TRIENNALE
Années 2011 - 2013
COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE (VAR)

Dates du Conseil municipal approuvant par délibération¹

- La Charte d'objectifs : 23 avril 2010
- Le Plan d'action : 29 juillet 2010

Maire : Michel GROS

Elu référent : Lionel BROUQUIER, Adjoint au Maire

Tél : 06.79.20.32.47

Mail : lionel.brouquier@laroquebrussanne.fr

Co-pilotes de la Cellule énergie :

* **Marie-Laure BESSEYROT**, Service urbanisme

Tél : 04.94.37.00.94

Mail : urbanisme@laroquebrussanne.fr

* **Patrice RABEL**, Services techniques

Tél : 06.32.59.01.55

Mail : servicestechniques@laroquebrussanne.fr

Facilitateur accompagnant la commune année en Marche : **Alain MITON**

Tél : 06.83.11.15.61

Mail : alainmiton@gmail.com

Date de dépôt du dossier : février 2011

¹ Délibération à joindre au dossier de candidature

TABLE DES MATIERES

1 LA CHARTE D'OBJECTIFS	3
2 L'ORGANISATION INTERNE MISE EN PLACE	3
2.1 Le Groupe Energie.....	3
2.1.1 La composition du Groupe Energie	3
2.1.2 Le Pilote technique du projet	4
2.1.3 Le fonctionnement du Groupe Energie	5
2.2 La Cellule Energie.....	6
2.2.1 La composition de la cellule énergie.....	6
2.2.2 Le fonctionnement.....	6
3 LA COMPETENCE ENERGIE POUR LE SUIVI ET LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL.....	7
3.1 La mise en œuvre de la compétence énergie	7
3.2 Suivi des consommations et des dépenses d'énergies et d'eau	7
3.2.1 Les outils utilisés	7
3.2.2 Le bilan des consommations produit pendant l'année « commune en marche » ...	8
3.2.3 Premiers éléments d'analyse.....	8
3.2.4 La diffusion des informations.....	9
4 PLAN D' ACTIONS	9
4.1 Bilan de(s) l'action(s) prioritaire(s).....	9
4.2 Plan d'actions pour la convention triennale	11
5 - ACCOMPAGNEMENT PAR UN FACILITATEUR POUR LA CONVENTION TRIENNALE	11
6 - PARTICIPATION A L'ANIMATION DU DISPOSITIF.....	12
ANNEXES.....	13

1 LA CHARTE D'OBJECTIFS

La Charte d'objectifs (jointe en annexe) définit en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal de La Roquebrussanne :

- les grands axes de l'intervention communale
- les objectifs généraux (à court et moyen terme) sur lesquels s'engage la commune.

2 L'ORGANISATION INTERNE MISE EN PLACE

2.1 Le Groupe Energie

2.1.1 La composition du Groupe Energie

L'élu référent à l'Energie de La Roquebrussanne est Lionel BROUQUIER, Adjoint au Maire, Délégué à l'Environnement.

Le Groupe Energie de La Roquebrussanne est composé de :

Elus

- Lionel BROUQUIER, Adjoint à l'Environnement
- Letizia CAMIER, Adjointe à l'Urbanisme
- Denis CAREL, Conseiller municipal
- Gaël DU BREUIL, Conseiller municipal
- Jean-Baptiste HAMITI, Conseiller municipal
- Marinette NANO, Conseillère municipale
- Alain SANGLIER, Adjoint aux Travaux

Techniciens municipaux

- Marie-Laure BESSEYROT, Responsable du Service de l'Urbanisme
- Patrice RABEL, Coordinateur des Services Techniques

Energéticien de proximité

- Le Conseil en énergie partagé (porté par le Pays de la Provence Verte) : Laïla CHERIF pendant l'année en marche

Partenaires

- Emmanuelle LASSEE, Pays de la Provence Verte, Chargée de mission Agriculture, Environnement & Energie

Société civile

- Claudine VIDAL, Secrétaire de la Commission extra-municipale Environnement

Pendant l'année en marche, le Facilitateur AGIR de la Commune de La Roquebrussanne (Alain MITON) a systématiquement participé aux travaux et réunions du Groupe Energie.

Dans la composition du Groupe Energie, différents points sont à noter :

En interne à la municipalité

- la présence naturelle des secteurs Travaux et Environnement
- la forte implication (politique et technique) du secteur de l'Urbanisme, dans la mesure notamment où l'action prioritaire retenue par la Commune pour le programme AGIR (la prise en compte des enjeux énergétiques dans la requalification du Cœur du village) a une dimension urbaine affirmée
- si le Conseiller municipal Délégué aux Finances (Frédéric LEMORT) n'est pas formellement membre du groupe, il en suit de près les travaux

En externe

- la présence du Conseiller en énergie partagé, assurant la fonction d'Energéticien de proximité de la commune
- la présence de services du Pays de la Provence Verte, dont la Commune est membre
- l'ouverture à la société civile, avec la présence de la Secrétaire de la Commission extra-municipale Environnement (Claudine VIDAL), commission qui est régulièrement informée de l'avancée du projet et sollicitée pour compléter le travail du Groupe Energie

2.1.2 Le Pilote technique du projet

L'organisation retenue par la Commune pour le pilotage technique du projet repose sur un binôme :

- La coordination globale du programme et le pilotage du volet urbain sont assurés par Marie-Laure BESSEYROT, Responsable du Service de l'Urbanisme
- Le pilotage du volet technique du programme, des interventions sur le patrimoine communal et la coordination de la mission d'Energéticien de proximité sont assurés par Patrice RABEL, Coordinateur des Services Techniques

Durant l'année en marche, l'intervention des pilotes techniques a été globalement de 19 jours pour Mlle BESSEYROT et de 14 jours pour Mr RABEL, avec la décomposition suivante :

Pilotage (Mlle BESSEYROT)

- Participation aux réunions du Groupe Energie (6 j)
- Construction du plan d'actions, préparation du tableau de bord, réunions internes de la Cellule, préparation des informations pour le Conseil municipal, contacts avec le Facilitateur (12 j)
- Participation à une réunion du réseau des communes en marche (1 j)

Co-pilotage (Mr RABEL)

- Participation aux réunions du Groupe Energie (6 j)
- Participation à la construction du plan d'actions (volet « patrimoine »), réunions internes de la Cellule, préparation des informations pour le Conseil municipal (2 j)
- Contacts réguliers et pilotage de la mission d'Energéticien de proximité (6 j)

Pour les années suivantes de la mise en œuvre du programme AGIR pour l'Energie, Il est prévu :

- 20 jours par an environ d'intervention pour Mlle BESSEYROT
- 24 jours par an environ pour Mr RABEL.

Avec la décomposition suivante :

Pour le pilotage (Mlle BESSEYROT) :

- Participation à toutes les réunions du Groupe Energie (préparation, animation, compte rendu), soit environ 6 réunions par an (6 j)
- Réunions internes de la Cellule, préparation des informations pour le Conseil municipal, contacts avec le Facilitateur (12 j)
- Participation aux réunions du réseau des communes, sur la base de 2 réunions par an (2 j)

Pour le co-pilotage (M RABEL) :

- Participation à toutes les réunions du Groupe Energie, soit environ 6 réunions par an (6 j)
- Réunions internes de la Cellule, préparation des informations pour le Conseil municipal (4 j)
- Pilotage de la mission d'Energéticien de proximité et suivi des consommations (6 j)
- Suivi des travaux (8 j)

2.1.3 Le fonctionnement du Groupe Energie

Pendant l'année en marche, le Groupe Energie de La Roquebrussanne a dans un premier temps identifié des enjeux énergétiques communaux et recensé des intentions d'intervention communale.

Dans un deuxième temps, il a élaboré collectivement la Charte d'objectifs AGIR pour l'Energie, en s'appuyant sur une méthodologie spécifique proposée par le Facilitateur.

Ensuite, il a bâti le Plan d'actions, en sélectionnant les actions « supplémentaires », en précisant le contenu des actions, en définissant leurs modalités de mise en œuvre (identification d'un pilote pour chaque action), en mettant en cohérence avec le concours du Facilitateur les différentes actions, en programmant les interventions dans le temps en fonction de l'état d'avancement, des priorités communales, de la complexité opérationnelle ou de la durée estimée de mise en œuvre.

Parallèlement, tout au long de l'année en marche, le Groupe s'est impliqué dans l'ensemble des actions conduites par la commune et a notamment émis des avis sur les choix à effectuer par la commune pour certains travaux (par exemple, sur la baisse de puissance des ampoules pour l'éclairage public).

Enfin, pendant cette année en marche, le Groupe a également mené une réflexion plus prospective, en identifiant avec le concours du Facilitateur de nouvelles interventions potentielles pour la Commune, s'inscrivant en particulier dans l'opération de requalification du Cœur du village, par exemple la reconversion et la réhabilitation énergétique du bâtiment communal désaffecté situé en plein cœur du village et qui accueillait antérieurement l'école, ou encore une politique de soutien à la réhabilitation énergétique du parc immobilier privé.

Pendant l'année en marche, le Groupe Energie s'est réuni à un rythme soutenu (mensuel).

Réunions du Groupe Energie pendant l'année en marche

2009 : 08 décembre

2010 : 12 janvier, 23 février, 16 & 30 mars, 27 avril, 18 mai, 15 juin, 8 juillet, 27 août, 14 septembre

2011 : 18 janvier, 15 février

Pendant la période triennale 2011/2013 de mise en œuvre opérationnelle du programme AGIR, le rôle du Groupe Energie sera appelé à évoluer. Sa fonction sera d'assurer le suivi général du Plan d'actions, de procéder à son évaluation et de formuler les grandes orientations à mettre en œuvre ultérieurement.

Il aura un regard particulier sur l'action prioritaire retenue par la Commune (requalification urbaine et énergétique du Cœur du village), ce qui sera facilité par la forte implication de l'Adjointe à l'Urbanisme et de la Responsable du Service Urbanisme et par la mission confiée au Facilitateur (cf. plus loin).

Le Groupe Energie se réunira tous les 2 mois environ.

2.2 La Cellule Energie

2.2.1 La composition de la cellule énergie

La Cellule Energie de La Roquebrussanne a – et aura – une fonction plus technique et opérationnelle.

Sa composition est volontairement resserrée autour de l'Elu référent et des Copilotes techniques.

Elus

- Lionel BROUQUIER, Adjoint à l'Environnement

Techniciens municipaux

- Marie-Laure BESSEYROT, Responsable du Service de l'Urbanisme
- Patrice RABEL, Coordinateur des Services Techniques

Energéticien de proximité (en fonction de l'ordre du jour)

- Le Conseil en énergie partagé (porté par le Pays de la Provence Verte)

Le Facilitateur AGIR pour l'Energie de la Commune a été et sera étroitement associé aux travaux de la Cellule, en fonction de ses ordres du jour.

2.2.2 Le fonctionnement

La Cellule Energie est une émanation du Groupe Energie, les membres de la première étant membres du second.

A vocation plus opérationnelle, la Cellule s'est logiquement, pendant l'année en marche, peu réunie en dehors du Groupe. Elle l'a fait (à 3 reprises) sur des aspects techniques, concernant notamment le patrimoine municipal, la constitution d'une base de données sur les bâtiments, la mise en place de la mission d'énergéticien de proximité ...

Durée la période triennale de mise en œuvre du Plan d'actions AGIR, la Cellule Energie aura un rôle plus affirmé et un rythme de réunion plus soutenu (tous les 2 mois environ en plus des réunions du Groupe Energie). Elle conservera sa fonction de suivi opérationnel des consommations énergétiques. Elle sera plus largement chargée de la conduite au quotidien du Plan d'actions.

3 LA COMPETENCE ENERGIE POUR LE SUIVI ET LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

3.1 La mise en œuvre de la compétence énergie

Eu égard à la taille de la commune (près de 2 200 habitants), La Roquebrussanne a retenu l'option de se faire assister par un Conseiller en énergie partagé (CEP). Celui-ci est porté par le Pays de Provence Verte.

Arrivé à son poste lors du 1^{er} trimestre 2010, cet énergéticien de proximité a permis d'estimer, en s'appuyant sur les factures, la consommation énergétique de la commune selon les différentes sources utilisées (électricité, fioul ...), selon les différents volets du patrimoine communal (bâti, éclairage public, flotte de véhicules) et selon les différents bâtiments, de même que la consommation en eau, par année en remontant jusqu'à 2007.

Les travaux effectués par l'Energéticien en lien avec les services techniques sont illustrés en annexe, par le tableau régional de synthèse des consommations, ainsi que par la note de restitution et d'analyse « Energie et patrimoine ».

Pour la période triennale à venir, la mission attendue de l'Energéticien de proximité sera :

- le suivi des consommations, en lien avec les Services techniques municipaux
- l'analyse des consommations
- l'élaboration de préconisations techniques pour l'amélioration énergétique du patrimoine
- l'assistance à la Commune pour la gestion administrative des dossiers

3.2 Suivi des consommations et des dépenses d'énergies et d'eau

3.2.1 Les outils utilisés

Le choix s'est porté sur l'outil Excel, avec la mise en place d'une macro.

Dans un premier temps, les volumes de consommation en énergie (selon les différentes sources : électricité, fioul ...) et en eau sont calculés à partir des factures et des relevés de compteurs (bâtiments et autres installations), puis sont directement inscrits dans le document Excel.

La macro Excel peut générer automatiquement les bilans de consommations en énergie et en eau, par année et par compteur.

3.2.2 Le bilan des consommations produit pendant l'année « commune en marche »

Les données détaillées sur les consommations en énergie et en eau sont restituées dans le tableau de synthèse régionale ainsi que dans la note « Energie et patrimoine » annexés.

Les principaux éléments de synthèse sont les suivants (données annuelles) :

Nombre de bâtiments de la commune	23
Surface totale de ces bâtiments	5 100 m ²
Consommation énergétique des bâtiments	365 000 kWh / 44 200 €
3 Bâtiments les plus consommateurs	* l'Ecole primaire, de très loin, suivie de : * la Salle des Fêtes * l'Ecole maternelle
Consommation de l'éclairage public	108 000 kWh / 8 600 €
Consommation de la flotte municipale	4 300 L / 4 600 €
Consommation totale en eau	2 800 m ³ / 10 000 €

3.2.3 Premiers éléments d'analyse

Le suivi de consommation a permis tout d'abord d'identifier clairement deux dérives concernant les factures d'électricité :

- une facture imputée à la commune de la Roquebrussanne pour un bâtiment situé dans une autre commune
- des compteurs facturés sans être utilisés

Le suivi des consommations a permis également :

- d'identifier les bâtiments les plus consommateurs
- de constater que certains bâtiments avaient des consommations « anormales », celles-ci pouvant s'expliquer par de mauvaises performances du bâti et de ses équipements (isolation, régulation ...), mais également par les comportements des usagers

A partir de ces enseignements, la Commune a pris les décisions suivantes :

- faire procéder à des diagnostics énergétiques pour les 3 bâtiments les plus consommateurs et identifier les travaux à programmer en vue de réduire leurs consommations

- mettre en place des sessions de formations sur les éco-gestes destinées aux agents communaux en vue de changements de comportement dans l'utilisation des bâtiments

3.2.4 La diffusion des informations

La diffusion des informations sur le suivi des consommations énergétiques cumulera :

- des échanges lors des réunions de la Cellule Energie pour analyser les résultats
- un affichage des consommations et de leurs évolutions sur les bâtiments les plus consommateurs (le premier affichage s'effectuera postérieurement à l'établissement des diagnostics énergétiques de ces bâtiments)
- une diffusion des résultats par email auprès des principales parties concernées (membres du Groupe Energie notamment) et cela de manière régulière (tous les semestres)
- une présentation et un débat en Conseil municipal tenu chaque année (le « point zéro » qui a été effectué sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal)

4 PLAN D' ACTIONS

4.1 Bilan de l'action prioritaire

La revitalisation et la requalification urbaine du Cœur du village de La Roquebrussanne constituent un axe majeur de la politique municipale conduite pendant l'actuel mandat.

Concernant son programme AGIR pour l'Energie, la Commune a retenu comme action prioritaire la prise en compte des questions énergétiques, et plus largement environnementales, dans ce projet urbain Cœur de village.

Pendant l'année en marche, les espaces publics majeurs du Cœur du village (rue principale, rues adjacentes, place et placettes) ont fait l'objet de lourds travaux de requalification technique et d'aménagement urbain, pour un coût total de près de 1,8 M€, ce qui a profondément transformé la physionomie urbaine.

Les aménagements réalisés sur les espaces publics ont abouti à un partage de l'espace plus favorable aux piétons, de par la place qui leur est désormais accordée et avec le souci du confort et de l'agrément. La place accordée à l'automobile dans le Cœur du village a été réduite et encadrée, tant en termes de circulation que de stationnement. Le réaménagement urbain qui a été opéré se situe donc clairement dans la perspective d'une mobilité plus durable.

Au-delà de la réfection totale des sols et de la voirie, les travaux réalisés ont également portés sur les réseaux (adduction de l'eau potable, assainissement, écoulement de l'eau pluviale ...), avec leur remise aux normes et leur qualification.

Cela a notamment permis d'éliminer une anomalie, car jusqu'alors une partie du pluvial s'écoulait dans le réseau d'assainissement. La redirection de l'eau pluviale dans la rivière Issole (avec de plus la mise en place de séparateurs d'hydrocarbures) permet désormais

une économie substantielle dans le traitement de l'eau et un meilleur fonctionnement de la station d'épuration.

De plus, les nombreuses fuites qui existaient sur le réseau d'adduction en eau potable ont pu être traitées, dans la logique générale poursuivie par la Commune de diminuer les pertes dans ce réseau.

Cette politique volontariste recueille ses fruits et cela se ressent nettement dans les résultats obtenus à l'échelle de la commune. Ainsi depuis le début de 2010, l'économie annuelle en matière de consommation d'eau se monte à 36 000 m³. Le rendement a pu passer, entre 2008 et 2010, de 52% à 70% (sur un volume pompé de 240 000 m³ en 2008).

L'intervention sur les espaces publics du Cœur du village a permis de plus d'intervenir sur l'éclairage public. L'ensemble des candélabres a été remplacé par des modèles plus efficaces, ce qui a permis de baisser la puissance des ampoules (80 à 100 W contre 200 W auparavant) et donc la consommation et la dépense énergétiques, mais également de respecter le ciel nocturne (avec un éclairage concentré vers le bas).

L'éclairage public est désormais piloté par une horloge astronomique qui intervient sur l'allumage et l'extinction. Le prestataire de service de la Commune - le SYMIELEC Var - remplace systématiquement les lampes usagées par des ampoules basse-consommation. Un module permettant la baisse d'intensité pendant certaines périodes de la nuit doit être installé très prochainement.

Pendant cette année, le bâtiment de la Mairie, qui est implanté dans la rue principale du village, a également fait l'objet de travaux importants (pour un montant de 45 k€ dont 10 k€ assuré en régie municipale). Cela fait jouer un rôle majeur au bâtiment dans le projet urbain Cœur du village, d'autant plus que celui-ci assure également une fonction symbolique.

Toutes les fenêtres du bâtiment (qui étaient à simple vitrage, vétustes et fermant mal) ont été remplacées par des fenêtres à double vitrage (pour un coût de 10 k€).

La salle du Conseil municipal a été réhabilitée, avec notamment la réfection des murs et un doublage isolant pour le mur extérieur (coût de 8 k€), la mise en place d'un éclairage basse consommation (coût d'1 k€), parallèlement à la mise aux normes de l'installation électrique.

L'école primaire, qui est implantée en continuité du tissu urbain ancien, est apparue dans l'analyse des consommations énergétiques municipales comme le bâtiment le plus énergivore et nécessitant d'être classée comme prioritaire dans l'intervention énergétique de la commune.

L'énergéticien de proximité a initié un premier diagnostic du bâtiment, préalablement à la réalisation d'une étude plus complète et plus approfondie permettant de dégager des pistes d'améliorations possibles.

L'école primaire a déjà fait l'objet de la pose sur le vitrage d'un film athermique (coût de 0,6 k€) et de la mise sous horloge de l'éclairage pour limiter les surconsommations générées par l'inattention des usagers (coût de 0,6 k€).

Pendant cette année en marche, d'autres interventions ponctuelles à visée énergétique ont été menées, tant sur l'espace public que sur le bâti du Cœur du village :

- réalisation d'un éclairage en basse consommation pour un parking pouvant accueillir 55 véhicules (coût de 2 k€, dont 1 k€ assuré en régie municipale)
- réfection de l'éclairage en basse consommation de la salle d'exposition située dans l'ancien Moulin à Huile (coût d'1 k€).

Dans sa réflexion sur le développement urbain communal, La Roquebrussanne se situe clairement dans la logique de l'urbanisme durable. Elle porte une attention particulière à un secteur actuellement peu urbanisé situé dans le prolongement immédiat du tissu ancien du Cœur du village. La Commune s'interroge sur la perspective d'y créer un « éco-quartier ». Pour avancer dans sa réflexion, elle a confié au CAUE du Var une première étude, qui est en cours en réalisation.

L'année en marche a permis également d'identifier des nouvelles interventions municipales qui pourraient constituer à terme des volets importants du projet urbain sur le Cœur du village.

Le premier concerne le bâtiment qui accueillait précédemment l'école communale. Ce bâtiment désaffecté, de bonne facture et de taille importante, est situé en plein cœur du village (face à la place principale). Sa reconversion en un équipement (dont la vocation reste à définir) pourrait permettre de créer un lieu majeur de la vie urbaine de la Commune. Dans cette optique, La Roquebrussanne exprime dès à présent son intention de mener une démarche vers la haute qualité énergétique et environnementale.

Le deuxième concerne le parc immobilier ancien qui est dominant dans le Cœur du village et la réhabilitation de ce patrimoine privé. La Commune s'interroge sur les voies et les moyens appropriés d'accompagner un processus de réhabilitation, avec une forte composante de qualification énergétique.

L'action prioritaire du programme AGIR pour l'Energie de La Roquebrussanne porte sur un périmètre large et délimité et est constituée de multiples actions diversifiées, tant dans leurs natures, que dans leurs localisations.

C'est pour cela que l'action prioritaire ne fait pas l'objet d'une Fiche-Action particulière et qu'elle se retrouve dans différentes actions faisant chacune l'objet d'une Fiche.

Pendant les années « lauréates », l'action prioritaire fera l'objet d'un travail soutenu au sein des instances mises en place pour le programme AGIR pour l'Energie, et cela dès la première année. Elle mobilisera particulièrement le Facilitateur dont la Commune souhaite se doter pour cette période (cf. plus loin).

4.2 Plan d'actions pour la convention triennale

Le Plan d'actions élaboré par la Commune de La Roquebrussanne et qu'elle désire conduire sur une période triennale est joint en annexe, de même que les Fiches-Actions y afférant.

5 - ACCOMPAGNEMENT PAR UN FACILITATEUR POUR LA CONVENTION TRIENNALE

La Commune de La Roquebrussanne a fait le choix d'être accompagnée par un Facilitateur pour les 3 années de Collectivité Lauréate.

Ce Facilitateur aura pour mission générale d'accompagner la Commune pour la mise en œuvre du Plan d'actions, avec un effort particulier concernant le projet urbain du Cœur du village.

Cette mission a été estimée à 30 jours sur la période de 3 ans, avec un effort plus particulier la première année.

La Commune a prévu un budget de 20 000 € HT sur les trois ans (23 920 € TTC), dont 9 000 € HT la première année (10 764 € TTC).

Le montant de la subvention attendue et sollicitée est de 7 200 € pour la première année et de 12 800 € pour la période de 3 ans.

Le Cahier des charges de la mission du Facilitateur sur la période triennale 2011/2013 est annexé au dossier.

6 - PARTICIPATION A L'ANIMATION DU DISPOSITIF

La Commune de La Roquebrussanne, à travers notamment son élu référent à l'Energie, participe régulièrement aux réunions organisées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du programme AGIR pour l'Energie. Ainsi, elle était représentée par son pilote technique à une réunion du réseau des Communes AGIR sur la thématique du suivi des consommations énergétiques (Correns, 4 février 2010).

La communication au sein de la commune sur le programme AGIR pour l'Energie et son avancée est soutenue. Un compte-rendu est fait systématiquement en Commission extra-municipale Environnement qui se réunit tous les mois. Des articles sont passés dans le journal communal et sur le site internet municipal. Le Conseil municipal est tenu au courant du déroulement du programme et les délibérations concernant la Charte d'objectifs et le Plan d'actions ont été l'occasion d'une information plus détaillée.

La Commune de La Roquebrussanne a d'ores et déjà engagé de nombreux partenariats opérationnels avec différents acteurs publics, associatifs ou privés, sur les questions énergétiques et plus largement environnementales. Le tableau suivant en présente certains.

Association de sauvegarde du canton de La Roquebrussanne	Pour la mise en place sur la commune d'un point relais de distribution de paniers bio en circuits courts associant les producteurs des communes du canton
ECOSCIENCE Provence	En vue de la création d'un label « éco-énergie » pour les commerces de la commune (dans la lignée du label « commerce engagé » déjà mis en place)
Espace Info-Energie (EIE) Maures Provence Verte	Formation aux éco-gestes du personnel municipal
Pays de la Provence Verte	Portage d'un énergéticien de proximité (CEP)
Pays de la Provence Verte & COFOR83	Etude d'opportunité d'un réseau de chaleur bois
Société Française d'Eoliennes	Projet de parc éolien
SOLIRA (Société d'économie solidaire)	Etude de faisabilité d'une installation groupée de panneaux photovoltaïques sur les hangars agricoles
SYMIELEC Var	Réduction de la consommation de l'éclairage public

Pendant les années lauréates, ces partenariats seront consolidés et développés.

Parmi les nouveaux partenariats envisagés par la Commune, citons la Mission régionale « Marchons vers l'école » et son opérateur (CPIE), le portage d'actions concernant la commune par la Communauté de communes dont elle est membre et le projet de Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

ANNEXES

Annexe 1 : Délibérations de la Commune

Annexe 2 : Cahier des charges du Facilitateur

Annexe 3 : Charte d'objectifs

Annexe 4 : Plan d'actions

Annexe 5 : Fiches-Actions

Annexe 6 : Tableau de suivi des consommations

Annexe 7 : Note « Energie et Patrimoine de la Roquebrussanne »

Annexe 1

Délibérations de la Commune